



## Litige notaire

-----  
Par patrick6363

Bonjour

nous avons signé un compromis pour l'achat d'un terrain mais éloigné de notre domicile actuel 900 km en date de mars 2018 le notaire du vendeur pratique un retard pour officialiser l'acte prétextant que le bornage n'est pas fait, que la demande safer n'est pas faite, retard dû au covid, et récemment étude de sol, nous sommes en février 2021, bientôt 3 ans alors que nous avons effectué le permis de construire dans le délai, lettre recommandées envoyées en décembre 2020 aucune réponse à ce jour

ma question Afin de demander réparation au notaire en cause quel tribunal est compétent ? d'autre part quelle juridiction le notaire étant un professionnel et moi acheteur un particulier, juridiction de mon domicile ou du siège du notaire ?

dans l'attente de votre réponse .

-----  
Par ESP

Bonjour

Avant d'envisager la case "justice", adressez vous à la chambre départementale des notaires, voire au médiateur du notariat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14725]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14725[/url]